

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 11 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 11
Votants 12
Absents 01

Date de la convocation :
05 juin 2024

Date d'affichage :
06 juin 2024

OBJET :

Délibération N° 2024-06-38

Choix de l'entreprise
pour la réfection du
gazon synthétique
et de la piste du terrain
multisports

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 12/06/2024
Et publication ou notification
Du 18/06/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois de juin à 18h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Bouyssou Vanessa - Grimal Béatrice- Mas Cédric- Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Serrau Martial - Soulier Bruno. Martinez Dimitri arrivé au pont 4 (délibération 2024-06-34) - Gallineau Sébastien arrivé au point 7 (délibération 2024-06-37).

Absents : Verbiguie Laurie a donné pouvoir à Bouyssou Vanessa.

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la réfection du gazon synthétique et de la piste du terrain multisports :

- UBC Création d'un montant de 20222.50 € HT, soit 24 267 € TTC ;
- ALEC d'un montant de 31 860 € HT, soit 38 232 € TTC.

Après avoir comparé les prestations et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise UBC Création d'un montant de 20 222.50 € HT, soit 24 267 € TTC ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget commune opération 523 ;
- mandate le Maire pour signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jacques COLDEFY

